

**Le bulletin  
d'information de la  
délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les  
infos de ce numéro et  
sa version audio sur le  
site de la Délégation  
[https://apf-  
francehandicap35.org/](https://apf-francehandicap35.org/)



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

◊ **Édito ,sommaire  
agenda**

**Pages 2 à 7 :**

◊ **Actualités Nationales**  
A la Une : lois de finances,  
démarches simplifiées,  
obligation d'emploi  
Les brèves

**Pages 8 :**

◊ **Infos nationales APF**  
Plaidoyer aidants

**Pages 9 et 10 :**

◊ **Infos territoriales**  
Habitat partagé,  
Les mousquetaires à  
roulettes à Rome

**Pages 11 à 20 :**

◊ **Infos DD35**  
L'assemblée  
départementale,  
Les Groupes Relais et  
Initiatives,  
Opérations ressources

**Page portrait :** Mme  
Chapeau

**Journée découverte :**  
Le vieux Rennes

**Annonces**

**Agenda des loisirs**

**Pages 21 à 24 :**

**Culture et sport**  
**Divertissements**  
**Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

**Édito**

**Tous acteurs et mobilisés !**

En ce début d'année, je souhaite à chacun toute l'énergie, la vitalité et parfois le courage pour que chaque jour de 2020 soit pour vous source de joie, d'épanouissement, de partage... que ce soit au niveau personnel ou associatif.

Pour 2020, notre Délégation a choisi comme axe prioritaire dans son plan d'actions départemental, de réfléchir et d'agir sur la question des services d'aide à la personne, problématique cruciale pour les plus dépendants d'entre nous.

Notre dernière Assemblée Départementale, a permis de lancer le débat à ce sujet (label Cap'Handéo, témoignages, groupe de travail du Collectif Handicap 35...).

Nous resterons également cette année vigilants à l'obtention de places supplémentaires dans les établissements un an pour enfants en situation de polyhandicap, notre mobilisation n'ayant à ce jour pas porté les fruits espérés.

Ces 2 préoccupations attestent combien, en 2020, malgré toutes les promesses, la vie des personnes en situation de handicap est loin d'être un long fleuve tranquille.

Nous aurons donc, tout au long de cette année, besoin de tous : adhérents, bénévoles, salariés, partenaires, besoin de votre participation, de votre énergie, de votre mobilisation pour atteindre nos objectifs et faire vivre les valeurs de notre association.

Nous comptons sur vous comme nous avons pu le faire en 2019 avec bonheur que ce soit dans les opérations ressources (braderies, HandiDon...) grâce auxquelles, la Délégation peut continuer à agir et proposer, à prix réduits, à ses adhérents des activités de loisirs et des sorties, mais aussi lors des représentations, des actions de sensibilisation, de revendications... Notre caravane d'accessibilité est prête à reprendre la route en vue d'une nouvelle édition du baromètre départemental d'accessibilité.

Très bonne année à toutes et à tous et merci pour votre engagement sans faille à nos côtés.

Le représentant départemental  
Patrick Aubry

**Ne manquez pas :**

- ◆ Les lois de finances : à quoi s'attendre en 2020 (P 2 et 3)
- ◆ Démarches simplifiées (P 4)
- ◆ Retour sur l'assemblée départementale (P 11 à 14)
- ◆ Agenda des loisirs (P 20)





## ●● LOIS DE FINANCES : QUE NOUS RÉSERVE 2020 ?

### ●● Les crédits 2020 du handicap : seront-ils suffisants ?



Les crédits consacrés à la mission « handicap et dépendance » ont été publiés en octobre dernier. Ils progressent de 300 millions €, pour atteindre plus de 12,2 milliards €. Destinés en quasi-totalité à payer des prestations, ils ne suffiront pas pour couvrir les dépenses. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) devrait connaître une

hausse de 2,7% et concernerait 1,2 millions de personnes en 2020. Mais compte tenu de la hausse de 40 € de l'allocation en novembre dernier, les crédits affectés risquent d'être insuffisants et ce, malgré les économies réalisées par la suppression du complément de ressources et la nouvelle baisse pour les couples du plafond de revenus servant à calculer l'AAH.

### ●● Quoi de neuf pour l'emploi ?

**La Garantie de Rémunération des 120 000 Travailleurs Handicapés (GRTH)** en Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) augmente de 1,2% (soit moins que la hausse des prix et du salaire minimum).

**Les crédits de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)** progressent de 1,9 millions.

Le budget de l'emploi accompagné augmente de 44%, soit moins de 98 000 € en moyenne par département.

**Le financement global des Entreprises Adaptées (EA)** s'élève à 402,86 millions d'euros (+7,43 millions) dont 50 à 55 millions seront prélevés sur le budget de l'Agefiph.

**En conséquence**, l'effort du budget de l'État en faveur de ces entreprises baissera de près de 50 millions d'euros. Ces crédits couvrent 33 486 emplois de travailleurs handicapés en EA (+ 3 986). Le financement des Plans Régionaux d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est maintenu à 4,61 millions.

### ●● Et en matière d'éducation ?

Le financement de l'inclusion scolaire progresse de plus de 14%, couvrant les matériels pédagogiques adaptés, l'aide aux élèves sourds, les rémunérations, formation et frais de déplacement des Accompagnants d'Élèves en

Situation de Handicap (AESH). Les aides aux étudiants handicapés et pour la mise en accessibilité d'établissements universitaires restent inchangées : 23,77 millions.



### ●● Front du refus contre l'intégration de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dans le Revenu Universel d'Activité (RUA)



Le Comité d'Entente regroupant des associations nationales de personnes handicapées refuse que l'AAH soit intégrée au sein du futur RUA. Voulue par le gouvernement précédent, la fusion des minima sociaux dans une seule prestation a été reprise par l'actuel qui, cet automne, a lancé

un processus de concertation publique.

Le comité craint

- une remise en cause du principe de solidarité nationale sur lequel est basée l'AAH
- un risque de dégradation des droits des allocataires
- une perte de leur pouvoir d'achat.

La suppression de l'AAH et son remplacement par un revenu socle RUA et un éventuel supplément handicap contribuerait à complexifier considérablement la situation des allocataires potentiels qui, aujourd'hui, bénéficient d'un guichet dédié via les MDPH.

Le comité s'insurge aussi contre l'obligation faite aux bénéficiaires du RUA de rechercher activement un emploi ou de suivre un parcours d'insertion professionnelle sous peine d'une réduction ou suppression de leur allocation alors que 80% des allocataires de l'AAH sont en incapacité de travailler. Le gouvernement tiendra-t-il compte des avis exprimés lors de la concertation publique en ligne ? En effet, à la fin de la concertation, fin novembre 2019, 52% des votants sont défavorables à l'absorption de l'AAH dans le RUA contre 39% qui l'approuvent.



● ET POUR LA SECURITE SOCIALE QU'ATTENDRE ?  
●● Des économies revues à la baisse pour les retraites

PLFSS  
PROJET DE LOI  
DE FINANCEMENT  
DE LA SECURITE SOCIALE  
2020

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit un déficit global légèrement moindre qu'en 2019 (5,1 milliards €) La conjoncture économique et la grogne sociale ayant ralenti les économies prévues sur les dépenses et prestations. Ainsi, les pensions de retraite ou d'invalidité inférieures à 2 000 € mensuels vont

augmenter au prorata de l'inflation (au lieu de 0,3 % appliqué aux autres prestations sociales). Le basculement à 62 ans vers la retraite de base des bénéficiaires de l'AAH devrait devenir automatique afin d'éviter une rupture de revenus.

●● Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) à nouveau maltraités.

Les bénéficiaires d'une rente pour Accident du Travail ou Maladie Professionnelle (AT-MP) vont perdre le droit de la racheter. C'est la triple peine qui se surajoute aux conséquences de l'accident ou de la maladie !

- ⇒ Une indemnisation jusqu'à 10 fois inférieure à celle d'une autre victime d'accident corporel, à préjudices égaux,
- ⇒ un risque accru de licenciement à l'issue de l'arrêt de travail et des mesures de maintien ou de reconversion

quasi inexistantes,  
⇒ et pour finir, désormais, l'impossibilité de demander un versement en capital de leur rente pour permettre la réalisation d'un projet professionnel ou personnel.

●● PLFSS 2020 : de vives inquiétudes sur le libre choix des fauteuils roulants

**Compensation et aides techniques : fauteuils et matériels déremboursés**  
Des fauteuils roulants moins chers mais à quel prix? Mi-septembre, un projet d'avis de suppression de la prise en charge par la Sécurité Sociale de certains modèles de fauteuils roulants et poussettes pour personnes handicapées a été publié. Sont concernés les véhicules « passifs » qui ne peuvent être propulsés par leurs utilisateurs. Ces matériels sont essentiellement employés

par des collectivités ou des services de transport public, mais également par des particuliers.

**Pour quelle réforme?**  
La prise en charge des dispositifs médicaux, notamment des fauteuils roulants, sera réformée par la création d'une sélection de matériels référencés à prix négociés qui seraient les seuls remboursables, et d'une filière d'équipements d'occasion également remboursables.



APF France handicap défend l'accès – et le libre choix – à des aides techniques de qualité, durable, sécurisantes et adaptées de manière totalement individualisées, au regard du handicap et de l'état de santé de la personne

●● Et pour les aidants ?



Le congé de proche aidant sera rémunéré pour une période maximale de 3 mois sur l'ensemble d'une carrière professionnelle avec les mêmes montants que l'Allocation Journalière de Présence Parentale. 43 € pour un couple, 52 € pour un célibataire (suspendant son activité pour s'occuper d'un parent handicapé ou gravement malade). Un montant similaire à ce que prévoit le congé pour un enfant malade. La mesure entrera en vigueur en octobre 2020.

●● Exil belge : une fin non programmée...

Un plan de prévention des placements en Belgique va concerner les 3 régions les plus touchées par cet exil : Hauts-de-France, Grand Est et Ile-de-France en transformant l'offre médico-sociale sur ces territoires.

Mais cela ne signifie pas pour autant la fin des départs vers la Belgique (dixit le cabinet du ministre concerné). Malgré une fin annoncée pour 2015, ces départs ont au contraire augmenté (550 par an) dans des conditions qui se dégradent. En

effet, l'État français a brutalement arrêté de financer les frais de transport des enfants scolarisés ou placés en établissements en Wallonie.





## • MOINS DE DÉMARCHES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### •• Qu'est-ce qui a changé en 2019 ?

#### Attribution sans limitation de durée :

##### Allocations Adultes Handicapés (AAH) :

attribution sans limitation de durée (au lieu de 20 ans) lorsque le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80 % et que les limitations d'activités ne sont pas susceptibles d'évolution favorable.

##### Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) à 80 % :

attribution sans limitation de durée (au lieu de 5 ans) lorsque le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80 % et que les limitations d'activités ne sont pas susceptibles d'évolution favorable.

#### La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et

l'orientation professionnelle vers le milieu ordinaire de travail : attribution, à partir de 2020, sans limitation de durée (au lieu de 5 ans) pour les adultes handicapés qui présentent une altération définitive d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale, cognitive ou le psychique qui réduit les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi.

#### Pour rappel :

La Carte Mobilité Inclusion (CMI) : elle est, d'ores et déjà, attribuée sans limitation de durée (priorité, stationnement, invalidité)



#### Pour toutes les autres situations :

- La reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (lorsqu'elle n'est pas attribuée sans limitation de durée)
- L'orientation professionnelle vers le milieu ordinaire
- L'orientation professionnelle vers le milieu protégé (Établissement et Service d'Aide par le Travail / ESAT)

La durée maximale des droits est allongée de 5 ans à 10 ans.

## • RÉFORME DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La réforme vise à répondre à 4 objectifs : responsabiliser les entreprises, faire du dialogue social un levier pour l'embauche de personnes handicapées, développer une politique d'emploi inclusive et simplifier la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

**Tous les employeurs sont mobilisés** quelle que soit la taille de l'entreprise

**L'objectif d'emploi est un taux minimum (6 %) révisable** tous les 5 ans

**L'unité d'assujettissement** à l'obligation d'emploi **devient l'entreprise**

**La procédure de déclaration** de l'obligation d'emploi **est simplifiée via le régime général de la DSN** (Déclaration Sociale Nominative)

**Un interlocuteur unique** assure le recouvrement de la contribution : **l'Urssaf**

**Toutes les formes d'emploi sont valorisées** dans le calcul du montant de la contribution

**Le recours à la sous-traitance continue d'être valorisé** mais différemment

**Les dépenses déductibles de la contribution** sont recentrées autour de **3 catégories**

**Les accords agréés sont dynamisés** : limités à trois ans et renouvelables une fois

**Les minorations sont supprimées** en faveur d'une valorisation spécifique des BOETH (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés) rencontrant des difficultés de maintien en emploi

**Le recours au travail temporaire** de personnes en

situation de handicap **est encouragé** (nouveau)

**L'employeur doit motiver son refus** lorsqu'une personne en situation de handicap ou un proche aidant fait une **demande de télétravail** (nouveau)

**Un référent handicap est instauré** dans les entreprises privées de 250 salariés et + (nouveau)

**L'attribution de la RQTH pourra être définitive** pour des personnes présentant un handicap irréversible (nouveau)





## ● COMPENSATION AUTONOMIE

### ●● Vie autonome : pas de revalorisation salariale en vue pour les aidants

Interrogée par un sénateur fin septembre, la ministre des solidarités n'a pas répondu sur « les salaires non attractifs (SMIC) et les conditions de travail parfois éprouvantes dues à des déplacements de plus en plus coûteux » des auxiliaires de vie et des aides à domicile, se cantonnant au seul volet des conditions de

travail en soulignant la nécessité de rendre le secteur plus attractif et d'améliorer le maintien à domicile des personnes dépendantes.



### ●● Volte-face sur l'exonération des cotisations sociales pour emploi d'aides humaines



2 jours après l'annonce du gouvernement, en septembre dernier, de réserver

l'exonération presque totale des cotisations sociales pour emploi d'aides humaines à domicile aux seules personnes

handicapées ou âgées dépendantes, le premier ministre a renoncé à cette

disposition face aux critiques de l'opposition sur la suppression de cette exonération pour les personnes âgées de plus de 70 ans, déjà pénalisées par la hausse de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et la désindexation des retraites par rapport à l'inflation.

### ●● Logement - Mise en œuvre de l'habitat inclusif.

La circulaire précisant les modalités de mise en œuvre du forfait pour l'habitat inclusif a été publiée fin septembre.

Il concerne les personnes handicapées ou âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou un avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat est assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

La dotation devrait permettre le déploiement d'environ 250 habitats inclusifs sur l'ensemble du territoire, soit 1

à 3 projets par département, chaque Agence Régionale de Santé pouvant définir des publics prioritaires.

Ce dispositif est censé compenser la suppression de l'accessibilité de la totalité des logements neufs. Le forfait vise à financer l'animation du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif, essentiellement en rémunérant un professionnel chargé de l'animation et ne peut servir à financer ni l'ingénierie de projet ni l'équipement/construction ni l'accompagnement individuel

nécessaire à ces personnes.

La circulaire encourage fortement la mise en commun de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).



## ● EMPLOI INSTITUTIONS

### ●● Réforme des ESAT.

En vue de réformer les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ÉSAT), une mission préalable a été confiée à des inspecteurs généraux. Au nombre de 1 400, ces établissements accompagnent par le travail 120 000 personnes handicapées.

La mission doit remettre en question le modèle existant, répertorier le mode de financement des ÉSAT et leurs liens avec leur environnement, examiner les pistes d'accompagnement vers l'emploi ordinaire ; dessiner des scénarios d'évolution de ces structures.

Interrogée à ce sujet, la ministre a simplement rappelé la politique d'amélioration du pourcentage effectif de travailleurs handicapés dans le secteur privé, la simplification et la sécurisation des parcours professionnels en autorisant les allers-retours entre ESAT et employeurs de vie privés.



## ● FINANCES RESSOURCES

### ●● Allocations - Allocation Adulte Handicapé (AAH) à 900 €

#### À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019

l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est passée à 900 € mensuels à taux plein.

**L'AAH devrait à nouveau augmenter le 1<sup>er</sup> avril 2020**, mais de 0,3% seulement (inflation prévue de 1,8 %) portant son montant à 902,70 € à taux plein.

Le plafond de ressources servant à calculer l'AAH est abaissé pour les couples, annulant ainsi l'effet de la revalorisation pour près de 70 000 allocataires.



### ●● La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aidants exemptée d'impôts



Le dédommagement au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de l'aidant familial d'une personne handicapée ne sera plus imposable à compter de 2020. Ce dédommagement ne sera également plus amputé de la Contribution Sociale

Généralisée (CSG) et de la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS), ce qui libèrera les bénéficiaires de formalités complexes. Cette imposition était très mal vécue par les aidants familiaux.

### ●● Les allocations logement révisées trimestriellement

**A compter de janvier 2020**, les aides au logement seront recalculées sur les ressources des 12 mois précédents (au lieu de l'année N-2) pour s'ajuster aux salaires et rémunérations des bénéficiaires.

source afin de réviser tous les 3 mois les droits aux prestations.

**Les principaux perdants** seront notamment les jeunes travailleurs et les chômeurs reprenant un emploi.

à toutes les prestations versées sous condition de ressources, dont l'Allocation Adulte Handicapé.

À ce jour, seule une partie des allocataires doivent remplir une déclaration trimestrielle de revenus servant à calculer l'AAH différentielle qui leur est servie.

Le nouveau mode s'appuie sur le prélèvement de l'impôt à la

Ce nouveau mode de calcul automatisé pourrait être appliqué

## ● SANTÉ

### ●● Nouvelle complémentaire solidaire : peu d'allocataires handicapés la percevront !

**Fusion depuis le 1<sup>er</sup> novembre de sélectionner d'Accessibilité les autres** de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) qui finançait sous condition de faibles ressources une partie du coût d'une mutuelle complémentaire, avec la CMU-c (Couverture Maladie Universelle complémentaire).

**Cette nouvelle Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** couvre 100% du tarif Sécurité Sociale pour la plupart des soins de ville, hospitaliers, dispositifs médicaux tels que fauteuil roulant ou prothèse auditive dans le cadre du panier de soins "100% santé". Les

bénéficiaires sont également exemptés des multiples franchises médicales sur les consultations, actes chirurgicaux, médicaments, etc.

**Pour obtenir la CSS gratuitement**, les ressources du demandeur doivent être inférieures à 746 € par mois pour une personne seule ou 1 118 € pour un couple (montant majoré en cas d'enfants à charge). Les personnes seules dont les revenus n'atteignent pas 1 007 € (1 510 € pour un couple) peuvent en bénéficier moyennant une participation mensuelle allant de 8 à 30 € selon l'âge ou la situation. Les Allocataires

Adultes Handicapés peuvent la demander s'ils n'ont pas d'autres ressources et ne perçoivent pas l'un des deux compléments.

**Peu d'allocataires de l'AAH pourront bénéficier** de la Complémentaire Santé Solidaire, tous les revenus étant pris en compte. Il en va de même pour les pensionnés d'invalidité ou rentiers pour accident du travail ou maladie



## ● ACCESSIBILITÉ

### ●● Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) : illégalité des demandes simplifiées

Le Conseil d'État, saisi par APF France Handicap, a, en novembre dernier, annulé l'arrêté ministériel de juillet 2018 qui créait un dossier simplifié de demande de mise aux normes d'accessibilité pour les commerces, les petits débits de boissons et restaurants ainsi que les professions libérales.

Leurs exploitants pouvaient en un seul dossier déposer une demande d'autorisation de travaux et d'approbation d'Agenda d'accessibilité

programmée en procédant à une auto-évaluation portant sur 7 critères d'accessibilité. Le Conseil d'État a logiquement retenu que ces critères étaient trop éloignés de la réglementation applicable. Il en résulte que l'ensemble des dossiers de ce type déposés sont annulés et que les propriétaires ou exploitants devront refaire une demande classique.

### ●● Réforme du logement : logement évolutif et APL

**La réforme du logement s'applique depuis octobre** aux nouveaux permis de construire des immeubles neufs. Désormais, les logements doivent être évolutifs, comporter au moins l'accessibilité du WC et du séjour, et adaptables à des occupants handicapés par des travaux simples. Parmi ces logements, 20% devront être

accessibles dès la construction.

**La conception des logements évolutifs** doit permettre la redistribution des volumes par des travaux simples pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie [...].

Sont considérés comme simples, les travaux sans incidence sur les éléments de

structure, les alimentations (eau, fluides...), les canalisations (eau, gaz, air...).



### ●● Logement - Accessibilité en copropriété.



L'ordonnance réformant le droit de la copropriété a été publiée fin octobre. Elle ouvre le droit à tout copropriétaire de faire réaliser, à ses frais, des travaux pour l'accessibilité des logements aux personnes handicapées qui affectent les parties communes ou l'aspect

extérieur de l'immeuble.

L'Assemblée Générale de la copropriété pourra toutefois s'y opposer si ces travaux portent atteinte à la structure de l'immeuble ou ses éléments d'équipements essentiels, ou sur leur non-conformité à la destination de l'immeuble.

### ●● Transports - La SNCF rationalise !

La SNCF supprime, depuis décembre, une grande partie des bureaux d'accueil des voyageurs qui assure notamment l'assistance aux voyageurs handicapés.

Ces derniers devront chercher un employé disponible dans la gare pour être pris en charge. Cet employé assurera la prestation d'assistance ou dirigera le voyageur vers l'agent habilité à la réaliser.

Cette réorganisation est en cours dans l'ensemble du réseau SNCF, excepté pour les grandes gares des plus importantes villes françaises.





## ● LE PLAIDOYER POUR LES AIDANTS D'APF FRANCE HANDICAP

### ●● Pour le libre choix d'aider et la reconnaissance de leur rôle

« Aider doit être un choix et non pas la seule façon de permettre à son enfant d'essayer de se construire une vie et non pas une survie »

Ainsi débute le plaidoyer d'APF France handicap en faveur des aidants publié cet automne. Si APF France handicap mène des actions depuis de nombreuses années avec et pour les aidants familiaux de personnes en situation de handicap, notamment dans la défense de leurs droits, elle constate une expression croissante des attentes et des besoins de leur part.

### ●● Un constat alarmant

Forte d'une enquête en ligne à laquelle ont répondu 1287 personnes, APF France handicap, dans son plaidoyer de 40 pages, dresse le constat alarmant d'une vie quotidienne très contraignante et des attentes très fortes :

- Un rôle familial vécu comme naturel mais non choisi
- Des impacts sur la vie quotidienne subis : aider ou travailler, fragilisation financière, santé en danger (charge mentale, fatigue et angoisse...), vie familiale bouleversée, vie de couple entre

parenthèses, solitude et oubli de soi...

- Des aidant(e)s mal aidé(e)s, une non reconnaissance très mal vécue, les jeunes aidant(e)s : les grand(e)s oublié(e)s
- Des attentes très fortes : services, répit, compensation financière et une réelle reconnaissance.



### ●● LES REVENDICATIONS D'APF FRANCE HANDICAP

APF France handicap demande, pour l'ensemble des aidants familiaux, l'application des principes généraux de solidarité nationale, de reconnaissance du rôle et de la place des aidants, de libre choix des parents et autres proches, d'accès à une réelle participation sociale...

APF France handicap demande, non un statut spécifique enfermante, mais la mise en place de mesures concrètes pour les aidants familiaux :

- Développer et structurer, sur l'ensemble du territoire, les services de proximité, de suppléance, d'accueil temporaire et de solutions de répit diversifiées,
- Identifier des relais professionnels pour assurer la continuité de l'accompagnement de la personne aidée en cas de situation de crise ou d'urgence.
- Assurer un environnement sans obstacles par la mise en

œuvre systématique des principes d'accessibilité universelle

- Assurer une formation aux professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux aux questions d'accompagnement et de prise en compte des aidants.
- Faciliter la conciliation des temps entre vie professionnelle et vie d'aidant.
- Améliorer le congé de proche aidant (rémunération, fractionnement...)
- Harmoniser les conditions d'octroi des aménagements de travail et de travail à temps partiel,
- Proposer une aide au retour à l'emploi
- Défisiscaliser le dédommagement de l'aidant.
- Supprimer la prise en compte des ressources du conjoint dans le calcul du montant de l'AAH.
- Garantir le financement par la solidarité nationale de



l'intégralité des dépenses liées aux aides à l'autonomie,

- Permettre une retraite digne
- Informer les familles sur leurs droits
- Proposer un bilan de santé annuel pris en charge à 100 % de même que les soins qui en découlent.
- Proposer un soutien personnalisé aux aidants familiaux (écoute, rencontre avec des pairs...).
- Développer la formation à destination des aidants familiaux.



### Report annuel 2018

Le rapport annuel 2018 d'APF France handicap est paru cet automne (76 p.) Il comprend le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier. Il est consultable à la Délégation.

## ● UN NOUVEL HABITAT PARTAGÉ SUR RENNES

En septembre dernier a eu lieu la présentation d'un nouveau projet d'habitat partagé. Il sera situé bld de Guignes (secteur Cleunay-Courrouze) à Rennes. C'est le 2d projet porté conjointement par APF France Handicap et Epi Bretagne. L'objectif est d'aller au plus près des besoins des locataires et de leurs proches. La personne est au centre de la décision pour son logement.



### L'inclusion par l'habitat

Il s'agit d'habitat inclusif hors du champ médico-social au sein d'un ensemble de 492 logements classiques.

Il comprend 12 logements dont 6 logements pour les personnes épileptiques, et 6 logements pour les personnes handicapées motrices. En plus, 6 personnes en logements diffus situés dans un rayon de 1 km autour du dispositif pourront bénéficier également d'un accompagnement autre de allégé.

Les 12 appartements sur site, T2 ou T3, s'adressent à des personnes handicapées fortement dépendantes et à des personnes pharmaco-résistantes.

Dans un 13<sup>ème</sup> logement sur site, dit « appartement ressources » il y aura un AMP (Aide Médico-Psychologique) accompagnateur en journée et une surveillance assurée par du personnel référent ADMR (aides à domicile) le reste du temps pour une présence en continu.

### Des besoins mieux pris en compte

Avec l'expérience du 1er parc de logements adaptés les demandes d'adaptation des logements a été beaucoup plus fine en tenant compte des besoins spécifiques de chacun (ex : protections murales en cas de chutes ou en cas de crise

d'épilepsie, espace de giration...)

Pour sécuriser les locataires chez eux, il y aura des systèmes à disposition dans les logements pour les personnes épileptiques aidant à prévenir les crises ou pour les personnes handicapées moteur permettant de prévenir l'AMP permanent sur site ou le référent.

### Quels financements ?

Le financement est assuré par du mécénat et une contribution de chaque locataire de 25 € pour financer le loyer de l'appartement ressources. Une partie de la PCH des locataires sera mutualisée et dévolue à la surveillance. Les aménagements relatifs à l'accessibilité universelle sont financés par Rennes Métropole.

### Comment accéder au dispositif ?

Calendrier : dossier de candidature disponible de décembre 2019 à janvier 2020 ; commission en septembre 2020 et décision en novembre.

Livraison des logements au 2ème semestre 2022. Informations auprès du SAMSAH APF : tel. 02 99 84 26 60.

**SAMS APF 35**



Réalisation 2016 en partenariat avec Néotoa, l'Office Public de l'Habitat d'Ille et Vilaine



## • LES PÉRÉGRINATIONS À ROME DES MOUSQUETAIRES À ROULETTES !

*Qui sont les mousquetaires à roulettes ?*

*Il s'agit d'une association rennaise, créée il y a une dizaine d'années, dont l'objectif est de faire découvrir l'Europe aux personnes en situation de handicap soit en voyageant soit en accueillant des personnes en situation de handicap des autres pays d'Europe.*

### **Les montures des mousquetaires ont bien changé...**

Nelly, Nathalie, Sandrine et son ami Patrick, Yvon, Sébastien et Patrick notre représentant départemental et narrateur, les mousquetaires à roulettes comme ils s'appellent, accompagnés par Françoise, Bénédicte, Christine, leurs auxiliaires de vie, et Martine et Paul qui tenaient les cordons de la bourse... ont, le 22 septembre dernier, pris le départ en avion de Nantes : direction Rome !



### **Voyager, c'est possible !**

En conclusion, ce voyage d'une semaine les a enchantés ;

Laissons le dernier mot à Patrick :  
« Rome est magnifique et il est difficile de reprocher à cette ville

### **Mais comme rien n'est très simple avec les**

**mousquetaires**, le groupe a été réparti dans 2 avions différents et 2 compagnies différentes : Easy Jet et Air France ! Heureusement, grâce à Yvon Lechevestrier, Nelly Baguelin et Francis Renard, le transport jusqu'à l'aéroport et l'organisation du voyage (navette, 2 bus adaptés pour les déplacements lors du séjour...) se sont parfaitement déroulés et les mousquetaires sont, non seulement, bien arrivés à Rome mais ont pu s'y déplacer sans encombre ! Un sacré défi relevé.

### **Un confort bien apprécié !**

Grâce à cette belle organisation, les mousquetaires ont bien apprécié le confort de leur hôtel, un petit palace bien adapté où, chaque soir, ils prenaient leur apéro au 2<sup>d</sup> étage après avoir longé d'interminables couloirs... Un peu de sport était pourtant bienvenu pour compenser les repas plantureux servis le soir à l'hôtel.

### **A la découverte de la ville éternelle**

Le midi, les mousquetaires se retrouvaient dans un restaurant en ville et repartaient visiter la ville éternelle et ses célèbres monuments : le Colisée, la place Saint-Pierre et la basilique... entraînés par leurs excellents guides : Paul et François. Grâce à eux, ils ont pu découvrir et admirer les célèbres vestiges romains et l'histoire de la cité antique.

Ils n'ont pu échapper à l'incontournable pizza qui, finalement, les a déçus, mais servie par une romaine disponible et très accueillante envers les mousquetaires, ce qui compensait un peu. Il leur a fallu aussi suivre Nelly dans les rues de Rome à la recherche du tiramisù dont elle rêvait. Une vraie chasse au trésor !

antique l'accessibilité parfois chaotique en roulettes de ses rues et de ses sites. Il est possible pour nous de voyager comme tout le monde, et prendre l'avion même en fauteuil électrique...

Enfin, un grand merci à nos accompagnateurs qui ont rendu possible cette aventure dans la bonne humeur et l'amitié ainsi qu'à notre ami Yvon Lechevestrier, qui n'était pas du voyage mais qui l'a si bien organisé et suivi. »

Patrick Aubry.





• **L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 18 OCTOBRE 2019 :**  
➔ **LE TEMPS FORT DE NOTRE DÉLÉGATION !**

**Pouvoir choisir, pouvoir agir !** C'est ainsi que s'est ouverte cette Assemblée Départementale, réunissant une cinquantaine de participants dans la salle Noroît du Cercle Paul-Bert à Rennes Cleunay, hors des locaux d'APF France handicap, signe de notre inclusion.



Nous ont honorés de leur présence, tout au long de cette journée, Jean-François Dietrich, Directeur Régional et 3 représentants de la Délégation du Morbihan. Leur présence est un encouragement à la poursuite de nos actions locales et territoriales.

Le programme de cette journée fut, comme à l'accoutumée, très dense, reflet des activités et du dynamisme de notre Délégation. *Nous ne retranscrivons ici que l'essentiel : vous pourrez retrouver les synthèses des différentes interventions, exposés et comptes-rendus sur notre site Internet : <https://apf-francehandicap35.org/>*

**La matinée :**

Ouverture de l'Assemblée par CÉCILE COTTEBRUNE-DESBATS, Directrice Territoriale, PATRICK AUBRY, Représentant Départemental et STÉPHANIE COLLET Représentante suppléante. Actualités politiques du siège par JEAN-MANUEL HERGAS, administrateur retenu à Paris par ses obligations (lecture de son intervention faite par Monique Berlan).

**Le travail à domicile :** thème d'échanges et de débats choisi pour l'Assemblée Départementale. Patrick Aubry, animateur du groupe « service à la personne » issu du Collectif Handicap 35 a présenté les travaux et les revendications du groupe, formulés après une table ronde débats organisée en 2017. Elles se résument en une phrase :

« **Chez moi, je veux une aide de qualité** »

Pour cela, le groupe a listé un certain nombre d'attendus :

- ◇ Mieux accompagner l'Auxiliaire de Vie Sociale et reconnaître leur métier en le valorisant
  - ◇ Valoriser le statut de l'aidant familial et augmenter la compensation financière
- Le surcoût du handicap est une affaire de

société pas de famille

- ◇ Prendre en compte les ressources de l'année en cours et non de l'année N-2
- ◇ Intégrer les services ménagers dans la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- ◇ Cesser le minutage de chaque tâche pour calculer la PCH
- ◇ Développer les couchers tardifs et un vrai service de nuit pour les personnes en grande dépendance
- ◇ Valoriser la place de l'utilisateur des services dans les Conseils d'Administration ou autres instances (ex. les conseils de vie sociale), à condition que leur parole soit écoutée et prise en considération.

**Patrick conclut son intervention en annonçant l'organisation d'une grande mobilisation autour des services à la personne le 26 mars 2020.**

L'Assemblée a ensuite entendu le **témoignage émouvant** d'Élisabeth, auxiliaire de vie à domicile employée de Gré à Gré (lecture du témoignage par Monique Berlan).

**Prise en compte du polyhandicap à domicile**

**Prise en charge du handicap complexe et du polyhandicap à domicile**

Isabelle Bahon-Riedinger, Christelle Malle et Nicole Doucet, membres du Collectif de parents de personnes polyhandicapées, témoignent des difficultés rencontrées dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées qui doit être pluri et trans disciplinaire : éducateur spécialisé, aide médico-psychologique, kinésithérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, psychologue...

**Des outils sont indispensables** pour évaluer les compétences et les déficiences de la personne (enfant ou adulte). Cette évaluation est impossible avec les tests actuels. Des outils spécifiques ont été élaborés par des équipes spécialisées. Mais un tel accompagnement est difficilement réalisable en dehors d'un établissement spécialisé. Les professionnels de ces établissements possèdent des compétences certaines (notamment la connaissance des progrès en neuro-sciences et

forment une équipe pluridisciplinaire. De plus la vie en collectivité permet une meilleure socialisation et un meilleur épanouissement de la personne polyhandicapée. Le domicile n'est pas uniquement celui de l'enfant polyhandicapé mais aussi celui de la fratrie qui doit subir les multiples présences sans compter le risque d'isolement social pour la famille.

**L'inclusion à tout prix et généralisée n'est pas une solution pour les enfants polyhandicapés : elle peut se faire dans certains cas, laissant aux parents le dernier mot.**



## ● L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 18 OCTOBRE 2019

### ● LE TEMPS FORT DE NOTRE DÉLÉGATION (SUITE)

⇒ **le label Cap Handéo** Aurélie Pierre Léandre, Directrice de Cap Handéo, nous a ensuite défini en quoi consistait ce label et les exigences auxquelles les services à la personne qui s'engageaient dans cette démarche devaient répondre :

- ⇒ amplitude des horaires de 6h00 à minuit,
- ⇒ remplacement dans l'heure,
- ⇒ personnels diplômés ou

qualifiés...

En Ille-et-Vilaine, trois services ont été certifiés Handéo, ce qui devrait être un gage sur la qualité de leurs services. La Directrice de Cap Handéo nous a d'ailleurs invités à lui faire remonter les problèmes que l'on pourrait rencontrer avec ces services. Elle nous a également informé que le label pouvait



également concerner des aides techniques ou des services de transports.

**2 motions proposées par le CAPFD** (Conseil APF de Département) au terme des échanges qui ont suivi ces présentations  
l'une sur les places en établissement pour les personnes polyhandicapées  
la seconde sur la qualité de vie à domicile (le vote de cette dernière a été reporté).

### Le déjeuner

Il fut, comme chaque année, un agréable moment de détente, de convivialité, d'échanges et de bonne humeur, avec au menu : blanquette de veau.



### L'après-midi :

Il a été principalement consacré aux bilans et comptes-rendus d'activités de la Délégation.

### Bilan du Groupe Initiatives et des Groupes Relais présenté par Mathieu

Cailleau, chargé de mission Il a notamment fait le point sur la caravane de l'accessibilité, sur les sensibilisations scolaires, sur les rencontres « réseau des transports » et les réunions communes Groupe Initiatives et Groupes Relais.

Matthitia Gouze, en service civique à la Délégation et en charge des **actions de sensibilisations**, a précisé qu'il s'agissait de journées de sensibilisation notamment en milieu scolaire, mais aussi grand public ou pour des entreprises privées. En 2018, 17 sensibilisations ont été organisées. En 2019, à ce jour seulement 13. En 2018 nous demandions une participation financière (bénéfice : 510 €). Nous sommes revenus à la gratuité en 2019 (concurrence d'autres organismes).

### Les projets des groupes présentés par Mathieu Cailleau

- ◆ Une seconde édition du baromètre de l'accessibilité dans le département
- ◆ L'édition d'un guide sur les transports adaptés
- ◆ La poursuite du travail sur les sensibilisations
- ◆ Une action de mobilisation pour le stationnement des personnes à mobilité réduite à Rennes
- ◆ Poursuite du travail conjoint entre le Groupe Initiatives et les Groupes Relais.



### Le Groupe Entraide Polio Ouest (EPO)

Monique Berlan et Daniel Morin, coordinateurs du groupe, ont présenté les travaux de ce groupe de 70 personnes, de Bretagne et des Pays de Loire notamment, qui ont décidé d'unir leurs forces et leur volonté pour agir, informer et se battre contre les suites de la poliomyélite.

Parmi **les actions du groupe** : une journée spécifique polio à Rennes le 30 novembre 2018, une rencontre interrégionale sur le thème « poliomyélite d'hier et complications d'aujourd'hui » le 26 juin 2018, une sortie annuelle le 20 septembre 2018 à Dinan, de la communication par un espace dédié polio sur le site de la Délégation.

**En projet** : la mise en place d'une liste départementale d'intervenants référencés et impliqués ainsi qu'une liste départementale/régionale de centres experts polio pratiquant des consultations spécialisées polio.



● **L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 18 OCTOBRE 2019**  
● **LE TEMPS FORT DE NOTRE DÉLÉGATION (SUITE)**

●● **Le pôle rupture de l'isolement**

**Sorties et loisirs**

Stéphanie Piron, chargée du développement des actions associatives, fait **le bilan** de l'année : 42 sorties ; 6 ateliers réguliers : vélo couché, arts plastiques, pâtisserie, sport, qwan kido, chorale ; 20 bénévoles réguliers dont 4 référents ; 50 adhérents réguliers.

**Dans les projets** : mettre en place une 2ème équipe de vélo couché, développement de l'exposition de l'atelier arts plastiques et recherche de nouveaux partenariats.



**Café citoyen**

Brigitte Parey-Mans, représentante départementale suppléante, et membre du COFIL (Comité de Pilotage) de cette **activité** (avec Marie-Claude Hamon, Philippe Maruelle et Jean-Charles Ropert) rappelle qu'ils organisent un café citoyen par trimestre. Ces derniers réunissent une quinzaine de personnes autour de thèmes comme les réseaux sociaux, la place de la femme dans la société, l'isolement...

**En projet** un partenariat avec la MJC l'Antipode pour organiser ensemble un café citoyen sur le thème du bénévolat le 20 novembre 2019.

**Communication**

7 personnes dans le groupe : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Michel Lutz (notre webmaster), Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

**Édition des bulletins**

**Han'Dizou** : 4 bulletins trimestriels de 24 pages et le numéro spécial cette année consacré à la santé, souhait de réduire nos délais d'édition.

**Site Internet** : mise à jour régulière du site avec l'aide essentielle de notre webmaster, une version audio des bulletins Han'Dizou est écoutable sur le site.

●● **Le pôle ressources**

Catherine Poulain, Assistante Territoriale, fait **le bilan** des actions ressources :



À ce jour, 28 810 € ont été collectés qui se décomposent comme suit :

Braderies : 25 019 € ;  
subventions FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) : 3 220 € ;  
PAPREC (recyclage de papier) : 331 € (cours du papier en chute libre de 56 € à 15 € la tonne) ; dons de particuliers : 150 € ; actions de sensibilisation : 90 €.

**les objectifs** pour les opérations en cours, sont :

Braderie du 20 octobre 2019 : 12 500 € , vente de carnets HandiDon : 3 000 € (5 643 € en 2018), collecte HandiDon par les établissements APF : 800 €  
Soit un objectif de collecte de 16 300 € pour pouvoir espérer collecter au total : 45 110 € (2018 : 48 800 €).

**Les formations**

Laurence Bataille, Cheffe de projets territoriale, fait le bilan des formations :

**En 2018**, les thèmes ont été variés à destination de publics différents :

« Accompagner les personnes en situation de handicap » pour les bénévoles accompagnateurs (1 session de 3 jours)  
« Représenter APF France handicap » pour les élus et représentants (1 journée)  
« Méthodologie du projet » et « Gestes qui sauvent » (initiation et PSC1 : 1ers secours)

pour tous les acteurs APF France handicap (1 journée).

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) finance ces formations Elles se développent d'une année sur l'autre afin de répondre aux besoins, de proposer de nouvelles thématiques ou renouveler des formations.

**En 2019** : mise en place d'un séminaire territorial pour les 17 membres des Conseils APF Départementaux et organisation d'une SMAVA (Ile Aux Projets) dans le Morbihan.





● **L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 18 OCTOBRE 2019 :  
LE TEMPS FORT DE NOTRE DÉLÉGATION ! (suite et fin)**

**Les comptes de résultats**

CÉCILE COTTEBRUNE-DESBATS, Directrice Territoriale, nous donne le bilan des produits et des charges.

**À retenir** : dans les produits, 67 % viennent de la générosité publique (dons, legs...) ; 11 % des subventions (régionales surtout) ; 6 % des opérations ressources. Dans les charges, les plus gros postes sont les frais de personnel (52 %), les

frais administratifs (21 %) et les locaux (17 %).

Au final, **les résultats** des comptes administratifs 2018 présentent un excédent de 146 223,50 €.

À l'occasion de cette présentation, l'accent est mis sur l'importance des legs et sur l'existence d'une équipe locale à disposition des personnes intéressées (distribution de la plaquette d'information locale).



**Clôture de la journée**

PATRICK AUBRY et CÉCILE COTTEBRUNE-DESBATS ont clôturé l'Assemblée et nous ont invités à un moment à la fois de magie, de prouesse, de poésie et de beauté en regardant le spectacle offert par la compagnie de danse adaptée : Dana dont est membre Dimitri.

Ce fut, de nouveau, une journée à la fois très studieuse mais enrichissante pour tous les acteurs présents. Un grand bravo et merci aux salariés et aux bénévoles pour l'organisation sans faille de cette Assemblée et de sa logistique, pour les talents d'animation et de gestion de notre Directrice et de nos représentants.

**Enfin, un grand merci à vous tous, acteurs fidèles.**

LE CAPFD





## • Groupes Relais et Groupe Initiatives

*Très bonne ambiance et groupe très dynamique*

*Depuis septembre, chaque Groupe Relais ainsi que le Groupe Initiatives ont repris leurs réunions mensuelles. Plusieurs projets sont à mener en cette nouvelle année et une réflexion est lancée sur le sujet du dynamisme de nos groupes.*

### Les Groupes Relais vous intéressent?

Nous cherchons actuellement des personnes intéressées pour rejoindre chaque groupe afin de mener et de développer nos actions de revendications.

Pour rappel, le Groupe Initiatives est à Rennes et les Groupes Relais sont à Redon, Vitré, Fougères et Saint-Malo.

#### Les sensibilisations scolaires.

Matthitia Gouze est arrivée en service civique à la Délégation depuis le mois de septembre dernier. Elle a pour mission de développer nos actions de sensibilisation en milieu scolaire et grand public durant l'année 2019-2020. Elle sera en notre compagnie jusqu'en Mai 2020.

Si vous avez des contacts avec des établissements ou que vous souhaitez vous investir dans ces actions, vous pouvez la contacter à la Délégation. D'autre part, les sensibilisations vont bon train et plusieurs sont déjà prévues tout au long de l'année.

Pour rappel, le CAPFD a voté en début d'année la gratuité de nos sensibilisations.

#### 2 grands projets pour l'année 2020 :

Au-delà des activités de revendications déjà en place, les groupes du département se penchent cette année sur 2 projets phares pour notre Délégation :

#### 1er Projet : Le Baromètre Accessibilité :

Projet déjà commencé, le Baromètre Accessibilité Départemental a pour objectif de rendre compte de l'accessibilité des communes de plus de 5 000 habitants du département d'Ille-et-Vilaine.

Ce constat reposera donc sur le point de vue des habitants des communes concernées, des municipalités et des unions des commerçants. Nous ne pouvons en dire plus pour le moment si ce n'est que la parution de ce baromètre est prévue pour le mois de février prochain.

Chacun a été invité à répondre à un questionnaire sur sa commune, n'hésitez pas à nous faire remonter le vôtre si ce n'est pas encore réalisé.

Vous pouvez répondre à l'adresse suivante : <https://forms.gle/kwH9sGNFizXupQ6j6>

#### 2ème Projet : Les transports adaptés

Partant des constats de difficultés de transports dans tout le département, les groupes ont aussi souhaité travailler sur la question des transports adaptés. Ce projet sera étudié au cours de l'année 2020. Il consistera à connaître toutes les solutions de transports adaptés en Ille-et-Vilaine afin d'aider les personnes en situation de handicap à voir les solutions possibles de déplacement ainsi que leurs conditions d'accès. Enfin, il s'agira aussi d'impulser une dynamique d'échanges avec les compagnies et réseaux de transports départementaux.



### Calendrier des réunions des groupes

#### -Groupe Initiatives

Le Mardi 3 Décembre 2019 et le Mardi 7 Janvier, le Mardi 4 Février et le Mardi 3 Mars 2020 à 14h30 à la Délégation.

#### -Groupe Relais de Saint-Malo

Le Jeudi 12 Décembre 2019 et le Mardi 28 Janvier, le Mardi 25 Février et le Mardi 24 Mars 2020 à 14h à la Maison de la Famille de Saint-Malo (Place Anne de Bretagne).

#### -Groupe Relais Fougères/Romagné

Le Mardi 21 Janvier, le Mardi 18 Février et le Mardi 17 Mars 2020 à 14h30 Salle Saint-Martin à Romagné (Rue de l'Atrium).

#### -Groupe Relais Vitré/Chateaubourg

Le Mercredi 15 Janvier et le Mercredi 18 Mars 2020 à 14h à la Maison pour tous de Chateaubourg (Rue Louis Pasteur).

#### -Groupe Relais Redon

Le Lundi 16 Décembre 2019 et le Lundi 20 Janvier, le Lundi 17 Février et le Lundi 23 Mars 2020 à 14h aux APEA de Redon (Rue Thiers).



## ● LE BILAN DES OPÉRATIONS RESSOURCES

### ●● HandiDon

Sous l'impulsion de Catherine Poulain, référente des opérations de ressources, la campagne HandiDon s'est déroulée du 15 octobre au 15 décembre 2019.



Au bouclage de notre bulletin, le bilan financier définitif de l'opération n'était pas encore connu. Début décembre, la Délégation

avait collecté 13 992 € et des actions étaient encore en cours. Les adhérents et les bénévoles se sont encore bien mobilisés.

### À signaler notamment :

Le Mercredi 4 décembre : 4 étudiants de l'École de commerce de Rennes School of Business ont proposé à leurs collègues, au sein de leur établissement, des tours de tricycles contre la participation de 2 € et remise gracieuse d'un ticket HandiDon.

Le Jeudi 12 Décembre : participation de la Délégation au marché de Noël du Lycée Jeanne d'Arc à Rennes. Nous avons proposé des articles réalisés par nos acteurs, en situation de handicap ou non. Ces objets (porte-clés, étuis, plantes vertes en pots, ceintures obi...) ont été réalisés uniquement avec des matériaux donnés ou issus de la récupération.

Une 1ère vente de ces objets, faite lors de la braderie du 20 octobre, nous a permis de collecter près de 310 €. Il est rappelé que l'intégralité des sommes de l'opération HandiDon est affectée aux actions proposées par la Délégation d'Ille-et-Vilaine à ses adhérents : rupture de l'isolement, actions de sensibilisation, défense des droits.

Un grand merci chaleureux et reconnaissant à toutes les personnes qui, par leur générosité et leur investissement, nous permettent, tout au long de l'année, de faire de ces actions un succès.



**HandiDon.fr**  
La campagne de solidarité d'APF France handicap



### ●● Braderie du 20 octobre 2019 à la Halle Martenot à Rennes, un succès !

#### Quand la générosité et l'entraide triomphent des soucis logistiques...

100 bénévoles mobilisés !  
Encore beaucoup de convivialité, de solidarité et de sérénité pour mener à bien cette opération.

Un résultat à la hauteur des efforts et de l'investissement : 12 181 € ont été récoltés, soit près de 1 200 € de plus que lors de la braderie d'octobre 2018.

Ce résultat est d'autant plus exceptionnel que nous avons dû faire face à d'importantes difficultés logistiques.

Grâce à la cohésion du groupe et le pouvoir du collectif nous avons pu nous réorganiser dans l'urgence et faire de cette braderie un succès.

Sans l'investissement et l'engagement sans faille de nos bénévoles, ce défi ne pouvait être relevé et nous leur en sommes très reconnaissants et tenons une nouvelle fois à leur exprimer toute notre gratitude.



• **PORTRAIT DE MARIE-ANNE DÉSÉVEDAVY, bénévole aux braderies, mais pas que...**

Marie-Anne est « un phénomène », 81 ans et toujours aussi gaie, dynamique, présente, surprenante !



**Bénévole, une vocation...**

Elle ne se souvient pas de la date de son implication à l'APF, mais son engagement associatif ainsi que celui de son mari ont débuté dès leur départ en retraite, il y a 21 ans. Ils avaient alors apporté leur aide pour des actions au Kosovo puis, en 2003, ils ont accompagné bénévolement 2 personnes en situation de handicap qui faisaient le tour de France en fauteuil roulant électrique.

**« Mme Chapeau »**

À l'APF, elle n'a jamais manqué une braderie, ni à Rennes, ni à Saint Malo. C'est sacré!

Elle se déguise régulièrement sur le stand avec « les fripes » qu'elle trouve sur le stand, ses clients habituels l'ont surnommée « Madame Chapeau ». Elle a beaucoup de bagout et, à l'aide de son mètre-ruban, elle arrive à convaincre les badauds les plus réticents de réaliser la bonne affaire et, tenez-vous bien, elle persuade même les plus coriaces, à savoir les messieurs ! et tout cela pour 1€... Mais, comme elle dit : « on se marre bien ! ».

**Vendre pour la bonne cause : elle connaît son affaire !**

Mais les braderies ce ne sont pas que la vente sur les stands, Marie-Anne vient

tous les lundis de 14h à 17h à la Délégation pour faire le tri (ce qui est vendable et ce qui ne l'est pas) avec Hélène et Madeleine. Un jour, sa parka a failli partir avec les fripes à recycler, il a fallu grimper dans la benne pour la récupérer ! Fous rires garantis...



Marie-Anne se souvient aussi, de la vente des brioches de l'amitié aux Halles centrales à Rennes où la vente était réputée très difficile. Elle avait sûrement un secret bien à elle car elle parvenait à y vendre 3 ou 4 cartons à chaque fois. Il y avait aussi l'opération des paquets cadeaux au moment des fêtes de fin d'année (de mi-novembre jusqu'à début janvier parfois) au magasin Cultura de Chantepie. Elle y allait même par temps de verglas et aimait beaucoup cette ambiance de fêtes.

**Une affaire de famille**



Le bénévolat chez les Désévedavy, c'est une affaire de famille, puisque Georges, son mari a également mis la main à la pâte, en participant au

chargement des véhicules pour alimenter les stands des braderies.

Mais les 2 ne s'arrêtent pas aux portes d'APF France handicap : Marie-Anne et son mari œuvrent aussi dans leur commune de résidence pour que notre association récolte des dons, c'est ainsi qu'en 2016 le comité des fêtes de Montgermont a remis un chèque de 400 € à APF France handicap.

**Une grande dame, un modèle...**

Quelle énergie et quelle fidélité ! Malgré son âge et quelles que soient les difficultés de la vie, elle va toujours de l'avant et apporte son aide tout autour d'elle. Toujours de bonne humeur, sachant partager ses compétences et ses talents, elle apporte la joie autour d'elle et déploie une envie de vivre et d'aider les autres extraordinaires. Quel exemple !





## ● Journée découverte du vieux Rennes le 24 septembre 2019

C'est par une matinée bien fraîche, qu'une quinzaine de personnes s'est retrouvée sur le parvis de la cathédrale Saint Pierre à Rennes. Une guide nous y attend et nous entraîne, à travers le vieux Rennes, à la découverte de lieux et monuments dont beaucoup d'entre nous ne connaissent pas l'histoire.

### **La cathédrale Saint-Pierre de Rennes**

C'est la cathédrale catholique romaine, située au cœur de Rennes. Elle est le siège de l'archidiocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo. De style classique, classée monument historique, elle est l'une des 9 cathédrales historiques de Bretagne. Le site de la cathédrale fut le siège d'un évêché à partir du VI<sup>e</sup> siècle, probablement construit à la place d'un sanctuaire plus ancien. La cathédrale connut ensuite de nombreuses péripéties : effondrement partiel au 15<sup>e</sup> siècle, reconstruction interminable, épargnée par le grand incendie de 1720, elle fut cependant démolie puis reconstruite au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles. La cathédrale, désormais néoclassique avec façade classique, fut achevée en 1845. Sur le fronton, aux armes de Louis XIV, on peut lire sa devise : « *Nec pluribus impar* », l'incomparable.

La cathédrale Saint-Pierre a accueilli des moments importants de l'histoire de Bretagne et de France, tels que le couronnement des ducs et duchesses de Bretagne.

### **Ti Koz : la maison aux 2 entrées**

Sur la façade en pans de bois très pittoresque de cette maison moyenâgeuse, située au n° 3 de la rue Saint-Guillaume (proche de la cathédrale), un écriteau



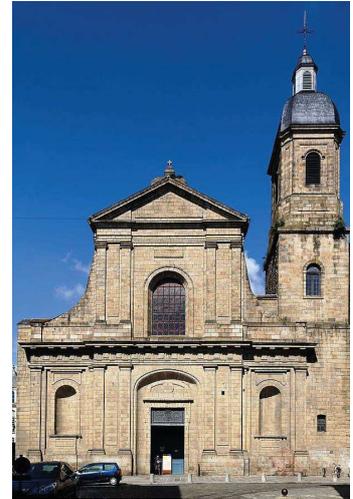
mentionne la date de 1505, de quoi attirer le chaland épris d'histoire. Ti Koz en breton signifie la vieille maison. Elle a été édifée pour des chanoines (plutôt aisés) de la cathédrale. Elle comporte 3 étages construits par encorbellement au rez-de-chaussée. Sous le premier étage, trônent 2 statues représentant Saint-Sébastien et Saint-Michel, les patrons des chanoines. Ce qui étonne dans cette maison, ce sont ses 2 portes d'entrée. En fait il y a 2 maisons en une et chaque chanoine avait la sienne avec sa propre entrée. Ils se partageaient un grenier en haut de la maison. Le bâtiment est aujourd'hui un bar branché comme quoi toutes les routes ne mènent pas à Rome !

### **Les portes mordelaises**

Notre déambulation chaotique sur les pavés du vieux Rennes nous amène à l'emplacement des 2 anciennes portes de la ville datant du 15<sup>e</sup> siècle : les portes mordelaises, hélas en cours de restauration ce qui nuit à la visite. L'une des portes est piétonne, l'autre charretière, chacune avec son pont-levis. Les portes, les deux tours du châtelet, les mâchicoulis... forment un ensemble remarquable d'architecture militaire médiévale. Ce site nous plonge dans l'histoire de Rennes en plein Moyen-Age. Mais les fouilles ont révélé que cette entrée de ville est bien plus ancienne : là se trouvait l'une des portes de la première enceinte autour de la ville antique, dès le III<sup>e</sup> siècle. Elles constituaient l'entrée principale de la ville. L'enceinte est élaborée sans fossé. Celui-ci ne sera creusé qu'à l'époque médiévale.

### **La Basilique St Sauveur**

Elle est connue sous le nom de Notre-Dame des Miracles et Vertus, à la suite de plusieurs événements qualifiés de miraculeux aux XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le culte de Notre Dame s'y développe fortement et



aboutit à l'édification d'une basilique en 1916. Ce monument connaîtra également des mésaventures : effondrement du pignon ouest en 1682, longue reconstruction faute de fonds suffisants, une loterie royale sera organisée en 1710, l'incendie de Rennes de 1720 détruit le mobilier et l'ancienne toiture mais n'interrompt pas le chantier de reconstruction. Le gros œuvre de l'église est achevé en 1728.

### **La Place de la Mairie**

C'est une place rectangulaire, piétonne. La mairie de Rennes occupe le côté ouest et l'opéra de Rennes à l'est. Les origines de cette place remontent au grand incendie de 1720. La guillotine y sera installée en 1793.

Au centre du bâtiment de la mairie, sous la tour de l'Horloge, une niche, vide aujourd'hui, accueillait à l'origine une statue de Louis XV détruite à la révolution. Elle fut remplacée par un groupe de sculptures de Jean Boucher représentant l'Union de la Bretagne à la France avec Anne de Bretagne à genoux devant une figure féminine, allégorie de la France : la Bretagne se donnant à la France. Ce « monument de la honte nationale » selon Breiz Atao fut détruit en 1932 lors des festivités pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de l'Union de la Bretagne à la France.



## • Journée découverte du vieux Rennes le 24 septembre 2019 (suite)

### Le Palais du Parlement de Bretagne



Souvent appelé simplement le Parlement de Bretagne, c'est un bâtiment d'architecture classique construit au 17ème siècle (1618/1654) non sans difficulté : problèmes de trésorerie, épidémie de peste, fronde parlementaire. Il fut le siège du Parlement de Bretagne de sa construction jusqu'à sa dissolution en 1790 par la révolution française. L'édifice devient la Cour d'appel de Rennes en 1804. La place est successivement renommée place Louis-le-Grand, place de l'Égalité, place Impériale, place du Palais puis finalement place du Parlement.

À l'origine, un grand escalier extérieur, l'escalier Gabriel, menait à une terrasse et permettait aux parlementaires d'accéder immédiatement à l'étage noble, où se trouve

encore aujourd'hui la très belle salle des pas perdus, sans passer par le rez-de-chaussée, qui, à l'époque, servait avant tout de prison.

Quatre statues dorées d'1,7 m sont installées aux extrémités des crêtes de faîtiage de la façade en 1881. Elles représentent, d'ouest en est, la Loi, la Force, l'Éloquence et la Justice.

### L'incendie du Parlement et sa restauration

Le 4 février 1994, une manifestation des marins-pêcheurs dégénère en émeute dans le centre-ville de Rennes. Une fusée éclairante traverse le toit et se niche dans la charpente en bois du palais. Le feu couve et, dans la nuit du 4 au 5 février, il détruit partiellement le palais. L'incendie est perçu à 10 km à la ronde. La toiture en feu s'effondre sur le premier étage, plusieurs salles sont très gravement endommagées et des milliers de documents sont détruits. Grâce à l'intervention des pompiers et des architectes des monuments historiques, la plupart des œuvres et tapisseries seront sauvées. La restauration du palais à l'identique durera 3 ans. L'émotion populaire suscitée alors en fera l'un des emblèmes de l'identité bretonne.

### Retour vers le futur

Notre guide ne nous a pas entraîné à l'intérieur du Parlement, petite merveille architecturale, mais nous l'avions



déjà visité quelques années auparavant (voir livre d'or des journées découverte sur notre site Internet).

Nous avons clôturé cette visite par un repas à la cafétéria des Champs Libres. Certains pouvaient poursuivre la journée par une promenade libre dans les jardins du Thabor. Bon esprit et bonne humeur étaient encore de mise cette fois-ci.

### PETITES ANNONCES

**A vendre** : véhicule Volkswagen caddy maxi 5/7 places, aménagement PMR Dijeu 2017 pour un fauteuil avec rampe accès arrière et suspension arrière renforcée, 137 000 kms, année 2013, prix de vente : 15 000 €. Moteur diesel 1.6 TDI 102 CV, boîte automatique DSG 7, PACK électrique, radio-cd, climatisation, régulateur de vitesse, radar de recul, 2 portes AR / 2 portes coulissantes. Plus d'informations : M. MEZIERE Morgan au 06 17 34 29 03 ou par courriel : [meziere.morgan@orange.fr](mailto:meziere.morgan@orange.fr).



**A vendre** : véhicule Peugeot expert, adapté aux personnes en situation de handicap ; 300 593 kms ; prix à débattre : 2200 €. Informations au : 06 42 73 32 63 ou au : 02 99 98 30 25.

**A vendre**, suite au décès de notre fils : un scooter électrique, 3 roues, en bon état, batteries neuves, facture à l'appui, scooter visible sur Handi-occasion prix 400 € à débattre ; 1 siège douche avec accoudoir à fixer au mur ; 1 matelas anti escarres de 1.20 de large servi 1 an. Faire offre. Visibles à Feins 35440 sur rdv. Tél : 06 77 55 76 70 ou 02 23 47 33 10.



# DEMANDEZ LE PROGRAMME!



## En projet pour 2020 l'organisation d'un court séjour

Ce projet est étudié en partenariat avec le SAMS, les habitats regroupés, le Foyer Guillaume d'Achon et les APEA de Redon (appartements préparant à l'autonomie). Ce séjour aura lieu en mai ou juin 2020 et réservera une place pour une personne de chaque structure.  
Destination envisagée : Jersey.



**Vélo couché :**  
cet atelier, victime de son succès (demande forte des adhérents), recherche un 2d bénévole, voire un 3ème, pour gérer cette activité. Les candidats seraient évidemment formés par l'équipe déjà en place.



## Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouvera tout cet été, autour de jeux de société. Tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory située près du Foyer G. d'Achon.

## • Les ateliers

À la rentrée, tous les ateliers reprendront leurs activités. Tous les adhérents qui souhaitent continuer ces ateliers ou s'y inscrire, pas d'hésitation :

Informez-vous et inscrivez-vous auprès de Stéphanie.

Voici la liste des ateliers mis en place à la Délégation :

- ◆ L'atelier pâtisserie, un mardi sur 2 ;
- ◆ Un atelier cuisine à Fougères, le 1er jeudi de chaque mois
- ◆ L'atelier peinture et arts plastiques, un vendredi sur 2 ;
- ◆ L'atelier relaxation, un vendredi sur 2 ;
- ◆ Un atelier qwan kido, un lundi sur 2 ;
- ◆ L'atelier chorale, tous les jeudis sauf vacances scolaires ;
- ◆ Les activités de sports et loisirs, tous les vendredis ;



## Événements du dernier trimestre

**Une exposition** des œuvres réalisées par l'atelier « Arts plastiques » de la Délégation s'est déroulée à la médiathèque de Dinard au mois de novembre.



Ce fut une grande réussite. Les œuvres de nos artistes sont désormais exposées dans les locaux de la Délégation. Pour 2020, l'atelier recherche d'autres lieux d'expo : MJC ; médiathèques, centre social...

## Le repas de Noël du réseau loisirs

a eu lieu le 17 décembre dernier, dans une ambiance très festive, avec en animation les chants (dont quelques chants de Noël) de la chorale de la Délégation ainsi qu'une démonstration de Qwan Kido.



*Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).*

*Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : [www.apf-francehandicap35.org](http://www.apf-francehandicap35.org).*

*Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.*



- **À LIRE,**
- **Livres faciles à lire et à comprendre :  
Une collection à découvrir**



Permettre aux personnes présentant des difficultés cognitives de lire et de comprendre facilement les ouvrages : Tel est l'objectif de la collection de livres faciles à lire et à comprendre lancée par les Éditions François Baudez. Ainsi, la maison d'édition propose des livres écrits sur la base des règles européennes du facile à comprendre, tout en proposant sur chaque page de gauche une version plus élaborée, pour permettre aux lecteurs de progresser et de partager l'ouvrage avec quelqu'un qui n'aurait pas de difficultés.

« Ce choix, qui a été celui, avant nous, de l'association FALEAC, permet à la fois de faciliter le partage avec des personnes n'ayant pas de difficultés cognitives ; et de progresser pour les lecteurs en difficulté, en passant de la page de droite à la page de gauche », précise l'éditeur. Plus d'infos sur : [www.yvelinedition.fr/Facile-a-lire](http://www.yvelinedition.fr/Facile-a-lire)

**Les aventures de Manon et Lucas**

Il se passe de drôles de choses à la colonie de vacances : des vols de bonbons, des lettres de menace, et même un colis contenant une petite souris ! Inquiets, les adolescents qui y séjournent veulent rentrer chez eux. Nos jeunes détectives Manon et Lucas sont appelés à la



rescousse par le chien Flairtout pour mener l'enquête. Vont-ils démasquer les coupables et sauver le séjour à la colonie ?  
*Nouvelle édition 2017, Prix Handilivre 2015, 90 pages 10 €*



- **À VOIR**
- **APF France handicap récompensée au Festival Regards Croisés**



Comme chaque année, APF France handicap est partenaire du Festival Regards Croisés, un événement qui s'attache à déconstruire les préjugés et qui donne à montrer toute la richesse qui existe derrière le handicap.

**À corps dansant  
Grand prix du Jury 2019**

Ce projet chorégraphique, composé avec 9 jeunes en situation de handicap de l'IEM APF France handicap La Marrière, 23 élèves de CE1/CE2 de l'École Élémentaire Port Boyer et de danseurs professionnels du Burkina Faso, s'inscrit dans un processus de création à part entière. Le réalisateur a construit un documentaire à partir des images des répétitions, des temps informels et des rencontres des enfants, puis il a pris du temps pour leur permettre de s'exprimer sur leur vécu et leurs représentations de l'expérience de danse.

**Extra Ordinaire – La vie sexuelle et affective de Gaëlle.**

**Mention spéciale et Prix du jury jeunes** pour ce film qui met en lumière le sujet de la reconnaissance de la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap. Cette vidéo d'animation réalisée par Jacques Souttre d'APF Entreprises nous délivre ainsi un témoignage intimiste et sans tabou

**EN SAVOIR PLUS SUR LE FESTIVAL REGARDS CROISÉS :**  
<https://www.festivalregardscroises.com/>



## ● CHAMPIONNAT DU MONDE D'ATHLETISME 2019 À DOHA

### Des championnats critiqués

Les 17èmes championnats se sont déroulés du 27 Septembre au 6 Octobre au Qatar. Cette édition 2019 a compté 49 épreuves □ 24 féminines, 24 masculines et pour la 1ère fois une épreuve mixte, le relais 4 x 400 m. Les critiques ont été très sévères concernant le lieu des épreuves, car les tribunes étaient souvent vides, même pour les remises de médailles. La chaleur a perturbé les épreuves et il y a eu des soupçons de dopage et de corruption.

### Des conditions éprouvantes

Les athlètes, notamment les marathoniens, ont beaucoup souffert de la chaleur étouffante. Notre représentant Yohann Diniz et 13 autres ont jeté l'éponge à cause de cela. Quelques blessures pour nos Français : Kevin Mayer (décathlonien) Solène Ndama (100 m. haies),

disqualification du relais français.

### Des exploits pourtant réalisés

Certains athlètes féminins et masculins ont battu leurs propres records du monde : 2 records mondiaux battus (4x400 m. mixte et 400 m. haies féminin) ; 6 records de championnat battus (3000 m. steeple, 800 m. 400 m. haies, lancer de poids, 1500 et 5000 m.) ; 32 records nationaux (haies, steeple, triple saut, lancer poids, relais femmes et hommes et mixte, javelot, lancer du disque, saut à la perche féminin, saut en longueur et heptathlon).

Le Portugais Vieira est le plus vieux médaillé du 50 kms à 43 ans et il est arrivé 2ème.

### Bilan français mitigé

La France n'a pas vraiment brillé à ces championnats. Uniquement 2 médailles : l'argent pour le lancer de

marteau par Quentin Bigot et le bronze aux 110 m. haies par Pascal Martinot-Lagarde.

Les JO de Tokyo se profilent dans 10 mois et on espère que nos athlètes feront mieux. À eux maintenant de retrouver la force collective qui fait les grandes équipes.

Nous savons toutefois, que pour ces championnats, ils ont fait de leur mieux.



### ●● Primes fiscalisées.

Sur la dotation prévue pour les médaillés lors des Jeux Olympiques et paralympiques de Tokyo, qui se dérouleront durant l'été 2020, 500 000 € sont réservés au relèvement du niveau des primes des plus méritants afin de tenir compte de la fiscalisation de ces primes à compter de 2020.

Rappelons que le montant des primes, identiques pour les sportifs et les handisportifs, s'établit à 50 000 € pour l'or, 20 000 € pour l'argent et 13 000 € pour le bronze.

## TOKYO 2020



### ●● Transports - 2024, c'est déjà mort.

Les autorités organisatrices de transport des métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence ont "oublié" d'élaborer de nouvelles propositions pour développer l'accessibilité universelle des modes de transports nécessaires pour rejoindre les sites des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, comme le prévoyait la loi du 26 mars 2018

relative à l'organisation des Jeux.

Compte-tenu du délai restant jusqu'aux Jeux, il n'est guère envisageable que les importants travaux que l'inaccessibilité des métros de Marseille et de Paris nécessite soient engagés et réalisés à temps.

### ●● Sports/Santé - Fin du certificat médical.

Tous les enfants et jeunes valides ou handicapés sont, depuis janvier, dispensés de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport. Leurs parents devront toutefois remplir chaque année un questionnaire de santé attestant que cette non contre-indication a été vérifiée par le médecin traitant dans le cadre du suivi médical annuel obligatoire des enfants. La pratique des sports à contraintes particulières (liste encore à définir) demeurera toutefois soumise à la fourniture d'un certificat médical.

• HISTOIRE DE LA SAINT VALENTIN

**Une fête païenne à l'origine ?**

L'origine de cette fête est attestée au 14ème siècle dans la Grande-Bretagne encore catholique où le jour de la Saint Valentin du 14 février était considéré comme une fête des amoureux car l'on pensait que les oiseaux choisissaient ce jour pour s'apparier... La Saint Valentin est devenue une fête laïque au 20ème siècle où il est coutume d'offrir un présent à l'être aimé en gage de son amour. C'est ainsi devenu, notamment en France à partir des années 80, la fête des commerçants (fleuristes, bijoutiers, chocolatiers, restaurateurs...). La fête commerciale s'est développée aux États-Unis au milieu du 19ème siècle avec les échanges de cartes de Valentins et Valentines. En France, les illustrations de Peynet avec ses célèbres amoureux rempliront les boîtes aux lettres de l'après-guerre. Pour certains, la fête des amoureux a une origine païenne et remonterait aux Lupercales de la Rome antique. Ces fêtes de la fécondité étaient célébrées entre le 13 et le 15 février. Elles n'avaient toutefois rien de romantiques.



**Pourquoi Saint Valentin ?**

Valentin aurait été décapité le 14 février 270 pour avoir refusé de renier sa foi. Après la chute de l'Empire romain, il fut canonisé en 1496 en l'honneur de son sacrifice pour l'amour et devint officiellement le saint patron des amoureux. La fête, autrefois païenne, devint religieuse. Le jour du 14 février devint la Saint Valentin.

**Avant Valentin, il y avait Cupidon, mais qui est Cupidon ?**

Dans la mythologie romaine, Cupidon (du latin "cupido", désir) est le dieu de l'Amour. Fils de Vénus, déesse de l'Amour et de la Beauté, il correspond au dieu grec Éros. Jeune et beau, Cupidon tomba amoureux de la belle Psyché mais leurs débuts furent tumultueux :

Cupidon abandonna Psyché qui lui avait désobéi. Elle finit par le retrouver et elle fut rendue immortelle par Jupiter, roi des dieux.

Cupidon est un gamin facétieux qui blesse sans distinction les dieux et les hommes avec ses flèches qui les rendent amoureux. Il est traditionnellement représenté sous la forme d'un enfant nu ou



peu vêtu et souvent ailé, portant un arc et un carquois rempli de flèches et parfois les yeux bandés pour traduire l'aveuglement de l'amour.

[ VRAI OU FAUX ? ]

La bûche pâtissière découle d'une ancienne tradition. On faisait brûler une grosse bûche dans la cheminée chaque 25 Décembre.  
Vrai ou faux ?

Réponse : Vrai. Il fallait qu'elle se consume le plus lentement possible pour durer toute la journée.

**Charade**

Mon 1<sup>er</sup> ne représente pas beaucoup,  
 Mon 2<sup>d</sup> est une cheville au golf,  
 Mon 3<sup>ème</sup> exprime la négation,  
 Mon 4<sup>ème</sup> laisse une empreinte sur le sol,  
 Mon 5<sup>ème</sup> est un théâtre à Tokyo,  
 À ce qu'il paraît, la peur donne mon 6<sup>ème</sup>,  
 Tino Rossi a immortalisé mon tout.

**Rébus**

On la souhaite à Tous...



Réponse 1 : bonne année 2020 (bonne, A, nez, 2, mille, vin)  
 Réponse 2 : petit papa Noël (peu, tee, pas, pas, No, elle)



La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton 35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- N° fax : 02.99.36.77.36.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Ligne de bus accessible N° C3

• Han'dizou 35 est édité au trimestre. Pour celui du 2ème trimestre 2020, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le 5 mars 2020.

• Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 430 exemplaires

• Directrice de publication : Cécile Cottebrune Desbats

• Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro :

Cécile Cottebrune Desbats

Tel : 02 99 84 26 66

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter, notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité. Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la délégation 40, rue Danton à Rennes Tél : 02 99 84 26 66 ou consultez le site:

<https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant APF France handicap vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seule face au handicap !

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\* 0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\* 0 800 500 597 Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\* 0 800 854 976 Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Vous pouvez adhérer à l'APF et/ou vous abonner au magazine FAIRE FACE via notre site Internet apf.asso.fr

Merci de compléter ce coupon et de nous le retourner avec votre règlement sous enveloppe sans affranchir à : Association libre réponse n° 40301 - 94405 Croisy le Roi Cedex ou à remettre en main propre à votre délégation APF

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale\* :  2 personnes (40 €)  3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)  5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

*Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.*

1<sup>ère</sup> cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin)

1<sup>ère</sup> cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec ce bulletin)

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :

**TOTAL de mon règlement :**

M<sup>me</sup>  M. Nom.....

Prénom.....

N° ..... Rue.....

CP [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville.....

E-mail.....

Ci-joint mon règlement par :

chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France

carte bancaire, merci de nous contacter au : 01 75 64 25 23

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.

\* appartenant au même foyer fiscal

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2019